



**forus** CONNECT  
SUPPORT  
INFLUENCE



**La révision du FPHN : une  
opportunité de renforcer la  
participation de multiples  
parties prenantes  
et d'améliorer la mise  
en œuvre des ODD**



## 1 Introduction

Le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) est la plateforme centrale des Nations unies consacrée au suivi et à la révision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le Forum prévoit la « participation pleine et effective de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées ». **(Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 67/290)**. La création du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) des Nations unies a été décidée en 2012 dans le cadre du document final résultant de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), « L'avenir que nous voulons ».

La structure et les aspects organisationnels du Forum sont précisés au sein de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale des Nations unies, intitulée « **Structure et modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable** ». Cette résolution anticipait le besoin d'un examen d'ensemble du FPHN quelques années après sa mise en place et stipulait que l'Assemblée générale des Nations unies :

**« 29. Décide en outre d'examiner de nouveau la structure et les modalités de fonctionnement du Forum à sa soixante-treizième session, à moins qu'il en soit décidé autrement ;**

**30. Souligne qu'il devra être tenu compte de la présente résolution lors de l'examen de sa résolution 61/16 afin d'éviter les doubles emplois ».**

Une résolution ultérieure 70/299 de l'Assemblée générale des Nations unies, intitulée « **Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial** » est venue élargir la portée de l'examen du FPHN envisagé, indiquant que l'Assemblée générale :

**« 21. Décide d'examiner, à sa soixante-quatorzième session, les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution et de la résolution 67/290, relative à la structure et aux modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau, afin de tirer parti des enseignements tirés du premier cycle du Forum et d'autres mécanismes relevant de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont trait au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».**

Outre le FPHN annuel de juillet, sous les auspices de l'ECOSOC, il se réunira également pendant 2 jours en septembre 2019, sous les auspices, cette fois-ci, de l'Assemblée générale des Nations unies. Un document final unique, une « Déclaration politique » concernant les progrès accomplis au niveau de l'agenda dans son ensemble, résultera de ces deux sessions.

## 2 Messages clés de plaidoyer politique de Forus en vue de l'examen du FPHN

L'examen du FPHN doit :

### **2.1. Constituer un processus inclusif et transparent**

La société civile appelle à plus de transparence concernant le processus d'examen du FPHN. Il semblerait que le processus ne se limitera pas à l'Assemblée générale de septembre 2019, mais qu'il impliquera une démarche plus longue. Au vu de l'importance de cet examen officiel du FPHN, la société civile doit être tenue pleinement informée, avant le lancement du processus, de la façon dont elle pourrait le mieux y participer et y exercer une influence.

### **2.2. Garantir une participation plus significative et effective de la société civile dans le prochain cycle du FPHN**

Le plaidoyer de la société civile vise avant tout à s'assurer que l'examen de 2019 débouche sur une réforme du FPHN permettant une participation plus significative et effective de la société civile du monde entier et à des niveaux multiples (local, national, régional et planétaire) dans la totalité du cycle de suivi et de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

### **2.3. Opérer des réformes fondamentales concernant la structure et le fonctionnement du FPHN pour le cycle à venir**

L'examen du FPHN prévu par l'Assemblée générale des Nations unies doit aller bien au-delà d'un processus de réflexion superficiel. L'examen doit identifier toute une série de réformes fondamentales et nécessaires concernant la structure et le fonctionnement du FPHN, en consultation avec un large éventail de parties prenantes. Un calendrier clair et une définition des responsabilités dans le processus de réforme doivent également être développés dans le cadre de cet examen.

### **2.4. Assurer une révision à niveaux multiples du cycle de suivi du FPHN**

L'examen du FPHN ne doit pas concentrer son attention exclusivement sur le niveau mondial. Il doit s'intéresser à des niveaux multiples et englober les niveaux national, régional et mondial pour le cycle de suivi du FPHN dans son ensemble. Il en est ainsi car, dans le cadre de ses mécanismes de suivi et de révision, l'Agenda 2030 encourage les États membres

« à procéder à des examens réguliers et inclusifs, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational » (paragraphe 79). Ces examens nationaux devraient servir de base pour les examens réguliers du FPHN.

Une approche multi-niveau de l'examen devrait inclure : (i) les processus d'Examen national volontaire (ENV) ; (ii) les processus d'évaluation par les pairs au niveau régional, qui ont lieu par le biais des Forums de développement régional de l'ONU, et (iii) le système annuel mondial d'évaluation par les pairs du FPHN qui a lieu au siège des Nations unies à New York. Lors du premier cycle du FPHN, ces trois niveaux ont présenté peu d'interconnexions. Il faut saisir cette opportunité pour améliorer la nature interconnectée des examens et faire en sorte qu'un apprentissage entre pairs puisse être intégré au niveau de chaque région, et cela aussi bien avant qu'après les Forums régionaux sur le développement durable des Nations unies.

### **2.5. Faire en sorte que le FPHN s'intéresse davantage aux politiques**

Les activités du FPHN devraient aller au-delà de l'examen et créer des espaces de discussions politiques plus approfondies. Les États membres des Nations unies devraient bénéficier de soutien en ce qui concerne leurs politiques et la définition d'objectifs afin d'assurer plus de durabilité dans les différents domaines politiques, et cela aux niveaux national et régional.

## 3 Messages de plaidoyer politique spécifiques de Forus en vue de l'examen du FPHN

Forus appelle :

### **3.1. À une dimension multi-parties prenantes renforcée du FPHN**

#### **3.1.1. À une réforme du processus d'examen par les pairs du FPHN afin de renforcer la participation des multiples parties prenantes**

La société civile appelle également à la révision et à la modification de la structure du FPHN afin de promouvoir une plus grande implication des multiples parties prenantes dans ses processus, ainsi qu'à l'expansion des processus largement



menés par les États en vigueur à l'heure actuelle. Actuellement, le format global du FPHN comporte une réunion annuelle, tenue sous les auspices du Conseil économique et social pendant huit jours. Lors de l'examen du FPHN, il devrait être envisagé d'étendre ce format, de sorte à prévoir plusieurs étapes distinctes, à savoir :

Lors de la **première étape (2 jours)**, les parties prenantes tiendraient leurs propres forums afférents au FPHN, afin d'évoquer et de convenir des positions communes. Ces forums pourraient englober le **Forum des Entreprises** déjà existant, un **Forum de la société civile** nouvellement créé et d'autres forums pertinents des parties prenantes. La **deuxième étape (2 jours)** accueillerait les multiples parties prenantes, en vue de la tenue, subséquente,

d'un **Forum FPHN multi-parties prenantes** avec la participation de l'ensemble des groupes de parties prenantes, afin d'évoquer et de négocier certaines problématiques/positions communes pertinentes pour le FPHN annuel. La **troisième**

**étape (5 jours)** inclurait des **Examens thématiques** concernant notamment des questions transversales.

Une feuille de route serait établie par les Nations unies et ses institutions compétentes concernant les processus préparatoires et de suivi afin que les examens thématiques se tiennent dans les temps, incluant une participation en ligne, et davantage d'attention devrait être accordée aux résultats exploitables. De même, un éventail bien plus large d'événements parallèles, officiels et informels, devrait être organisé.

La **réunion interministérielle (5 jours)** devrait constituer la partie principale de la **quatrième étape** du processus, mais les délégations nationales des ENV devraient englober des parties prenantes diverses, et leur participation devrait être facilitée lors de cette étape.

La **Déclaration interministérielle** constitue le résultat majeur du FPHN de chaque année. La société civile appelle à ce que cette déclaration s'oriente d'avantage vers l'action. La société civile et d'autres groupes de parties prenantes devraient être en droit de formuler une **réponse publiée ou une déclaration parallèle** au texte ministériel officiel. La Déclaration interministérielle arrêtée d'un commun accord par

les États membres des Nations unies devrait servir de base à l'examen du FPHN de l'année suivante. La société civile devrait être en droit de publier ses Rapports alternatifs chaque année dans une section pertinente du site Internet des Nations unies.

### **3.1.2. À un statut officiel des Rapports alternatifs des OSC dans le cadre du cycle du FPHN**

En outre et en dépit de l'accent que l'Agenda 2030 met sur la participation des multiples parties prenantes dans les activités de suivi et de mise en œuvre, le nombre croissant de Rapports alternatifs ou « Spotlight » de grande qualité de la société civile, rédigés en parallèle aux ENV officiels soumis au FPHN ne se voient pas accorder quelque statut officiel que ce soit dans les processus de FPHN. Ils ne sont que rarement mis à disposition sur le site Internet du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, en fonction de chaque État membre des Nations unies. Pour cette raison, la société civile appelle à une révision du FPHN en vue de la création d'espaces dans le cadre de ses processus généraux, afin de permettre la présentation des rapports d'OSC consolidés et représentatifs reflétant les points de vue nationaux, en plus des rapports officiels existants préparés par les Grands groupes et Autres parties prenantes (GGAPP) des Nations unies. Des espaces officiels en ligne devraient également être créés par le FPHN afin de permettre la communication publique, par les réseaux nationaux et régionaux d'OSC, de leurs rapports parallèles de la société civile, lesquels renseignent sur le point de vue « de la société dans son ensemble » concernant la mise en œuvre, avec des informations essentielles sur les expériences nationales. Le calendrier pour la soumission des rapports de la société civile devrait être fixé en tenant compte de celui des ENV, de sorte que les rapports de la société civile puissent se pencher de manière substantielle sur les rapports ENV nationaux, soulignant les aspects de progrès significatifs identifiés, mais aussi les lacunes et les blocages dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau national. Le calendrier de soumission des rapports de la société civile devrait par ailleurs permettre leur publication en temps et en heure, afin d'enrichir et d'influencer les discussions afférentes au FPHN. Il conviendrait de mettre l'accent sur la diffusion d'informations concernant les moyens de participation de la société civile dans le processus du FPHN, et cela aux niveaux national, régional et mondial.



### **3.1.3. Au rétablissement des privilèges dont disposait autrefois la société civile dans le cadre de la Commission du Développement Durable (CDD)**

Le FPHN, tel qu'il est constitué et qu'il fonctionne à l'heure actuelle est dirigé par les États et axé sur ces derniers, et ce malgré l'accent mis par l'Agenda 2030 sur le caractère essentiel d'une approche multi-parties prenantes du suivi, de la révision et de la mise en œuvre des ODD. Les Grands groupes et Autres parties prenantes (GGAPP) des Nations unies englobent des organisations non-gouvernementales et à but non lucratif, des entreprises et des représentants de l'industrie, ainsi que des autorités locales, entre autres. Conformément à la résolution 67/290 (paragraphe 15), de l'Assemblée générale, le FPHN est ouvert aux Grands groupes, aux Autres parties prenantes et aux entités ayant reçu une invitation permanente pour participer à l'Assemblée générale en tant qu'observateurs, sur la base des accords et pratiques appliquées par la Commission du développement durable.

Afin de renforcer le rôle consultatif et la participation des grands groupes et des autres parties prenantes au niveau international, ainsi que pour mieux exploiter leur expertise, le FPHN permet aux GGAPP :

a) d'assister à toutes les réunions officielles du forum ; b) d'avoir accès à tous les documents et informations officiels ; c) d'intervenir lors des réunions officielles ; d) de soumettre des documents et de faire des déclarations écrites ou orales ; e) de formuler des recommandations, et f) d'organiser des activités parallèles et des tables rondes, en coopération avec les États membres et le Secrétariat.

Néanmoins, par rapport à la Commission du développement durable (CDD) des Nations unies, qui avait précédé l'établissement du FPHN, la société civile est consciente que certains des privilèges dont elle jouissait dans le cadre de la CDD ont disparu, dont

notamment l'accès à toutes les salles, à toutes les négociations et réunions et la participation lors de ces dernières, ainsi que l'accès libre à tous les délégués présents. La société civile appelle au rétablissement de ces privilèges, de sorte à pouvoir se montrer plus efficace dans sa contribution au fonctionnement d'ensemble du FPHN.

## **4 À ce que l'accent soit davantage mis sur l'efficacité des processus des ENV**

### **4.1. À la présentation des ENV au débat et à l'approbation devant les Parlements nationaux**

Bien que tous les niveaux du cycle de suivi du FPHN revêtent une importance équivalente, il conviendrait de porter une attention particulière au processus d'ENV, afin que ce dernier devienne un processus que les niveaux nationaux et locaux puissent s'approprier. Avec cet objectif à l'esprit, les gouvernements devraient soumettre un projet d'ENV au débat et à l'approbation des parlements nationaux et des Forums pour le développement durable multipartites au niveau national avant de le soumettre à l'examen par les pairs du FPHN sur le plan mondial.

### **4.2. À des stratégies d'information inclusives pour la participation du public aux processus des ENV**

Des stratégies d'informations infranationales, nationales et régionales devraient être développées dans le but de faire participer toutes les parties prenantes des différentes zones et régions au processus ENV. Des occasions de participer au processus ENV devraient être données à toutes les parties prenantes, y compris les groupes marginalisés (par exemple, les personnes en situation de pauvreté, victimes de violences ou de discriminations, les personnes handicapées et/ou les personnes issues des minorités ethniques). Un



accès devrait être garanti aux personnes handicapées et des informations fournies dans un large éventail de langues dans des formats accessibles et adaptées aux besoins des personnes atteintes d'handicaps divers. De même, toutes les parties prenantes devraient se voir accorder l'occasion

de participer aux réunions officielles afférentes aux ENV, dont les mécanismes d'examen institutionnels permanents (comme, par exemple, des plateformes et des comités pour le Développement Durable (DD) ou le recours à des outils d'information et de communication).

#### **4.3. À des processus inclusifs de consultation et de renforcement des capacités liés aux ENV**

Toutes les parties prenantes devraient se voir faciliter la possibilité de présenter des éléments factuels, des évaluations et des rapports indépendants, et ils devraient pouvoir recevoir des réponses ou des reconnaissances officielles de la part des autorités pertinentes. Des sources de financements devraient être mis à la disposition des différentes parties prenantes afin de leur permettre de participer aux réunions officielles. De l'assistance et des formations devraient être fournies afin de renforcer les capacités des parties prenantes nationales et locales en vue de leur participation aux processus afférents aux ENV.

#### **4.4. À ce que les ENV accordent davantage d'attention aux difficultés et aux obstacles dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030**

La résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 67/290 mettait l'accent sur le fait que le FPHN constituerait « une tribune dynamique propice à une concertation régulière, à l'établissement de bilans et à la définition de programmes pour la promotion du développement durable ». Or, l'expérience de la société civile sur la présentation des ENV dans le cadre du FPHN met en évidence qu'il s'agit, souvent, d'une plateforme pour que les États membres des Nations unies s'adonnent à un exercice de relations publiques concernant les progrès accomplis par leurs soins dans la mise en œuvre des ODD. Néanmoins, le reste des parties prenantes s'y voit accorder peu d'occasions de dialogue ou de remise en question de la présentation officielle des progrès. La discussion s'avère très limitée pour ce qui est des types de difficultés ou d'obstacles rencontré(e)s dans la mise en œuvre nationale des ODD.

#### **4.5. Au suivi des ENV après leur soumission dans le cadre du processus d'examen par les pairs internationaux**

L'expérience de la société civile montre également qu'une fois les ENV présentés dans le cadre du FPHN, leur suivi par les gouvernements sur le plan national peut s'avérer faible, voire inexistant. L'examen du FPHN devrait constituer l'occasion d'examiner la mesure dans laquelle les processus de suivi des ENV sur le plan national ont été correctement planifiés. Les parties prenantes devraient disposer d'occasions de participer aux mises à jour des plans nationaux ou de stratégies nationales de mise en œuvre, suite à la présentation des ENV dans le cadre du FPHN. Des campagnes de sensibilisation et d'information auprès du public devraient être lancées à la suite de la présentation officielle des ENV. Le processus de suivi après la présentation officielle des ENV devrait être évoqué avec le comité/la commission national(e) pour le DD.

#### **4.6. À garantir que le FPHN devienne une plateforme plus dynamique pour la présentation des ENV**

Le FPHN pourrait, en outre, devenir une plateforme bien plus dynamique si : (i) l'on encourageait la présentation aussi bien des difficultés que des succès en ce qui concerne les ENV ; (ii) l'on permettait à d'autres parties prenantes de participer au dialogue pour répondre aux ENV présentés, et (iii) si l'on développait des mécanismes innovants tels que les Laboratoires ENV, dans le cadre desquels des représentants gouvernementaux et d'autres parties prenantes telles que la société civile, le secteur privé, les syndicats, le milieu universitaire, etc. pourraient explorer des manières créatives d'aborder les difficultés identifiées dans le cadre du processus ENV. Il semble clair que les trois jours actuels du FPHN lors desquels les gouvernements présentent leurs ENV s'avèrent tout à fait insuffisants, et qu'il faudrait prévoir une durée plus longue (ainsi que cela a été suggéré plus haut) de 5 jours au moins.

#### **4.7. À évaluer la mesure dans laquelle les ENV ont rempli leur mission**

La mesure dans laquelle les ENV ont rempli leur mission consistant à renforcer les politiques et les institutions gouvernementales et à mobiliser un soutien et des partenariats multi-parties prenantes pour la mise en œuvre des ODD devrait également être évaluée dans le cadre de l'examen du FPHN, et cela régulièrement.

## **5 À des mécanismes de suivi et d'examen renforcés en matière de DD régionaux**

Les processus régionaux de suivi et d'examen des Nations unies sont à l'heure actuelle sous-utilisés, et ils pourraient constituer une occasion supplémentaire pour assurer un apprentissage partagé entre les pays et les parties prenantes clés de chaque région. Ces processus régionaux devraient fournir des occasions suffisantes de dialogue, de partage des enseignements tirés et d'identification des bonnes pratiques issus des pays ENV actuels et passés. Les informations fournies aux parties prenantes devraient être communiquées en différentes langues et assurer un accès complet aux personnes handicapées. Des sources de financements suffisants devraient être mis à disposition pour permettre aux parties prenantes de participer aux réunions régionales officielles. Il conviendrait de mettre en place des plateformes en ligne pour faciliter la participation à distance aux mécanismes de suivi et d'examen régionaux des Nations unies.

Les mécanismes de suivi et d'examen des Nations unies devraient accorder des occasions structurées d'évaluation des difficultés régionales et de développement d'objectifs régionaux communs. Ils devraient également fournir des opportunités pour explorer et développer des partenariats avec les différentes parties prenantes aux niveaux régional et national.

### **5.1. À l'attribution de ressources au profit de la société civile, afin que cette dernière puisse s'organiser sur le plan régional**

Au niveau régional, la société civile devrait également être suffisamment dotée des ressources nécessaires, afin de s'organiser au-delà des frontières infranationales, nationales et sous-régionales. Des sources de financements multi-annuels devraient être mis à disposition afin de doter les secrétariats permanents des Mécanismes régionaux de mobilisation des organisations de la société civile (MRMOSC) qui sont en cours de création dans chaque région.

### **5.2. À la création de Pôles régionaux d'échange et d'apprentissage sur le développement durable**

Les pôles régionaux d'échange et d'apprentissage pour le développement durable devraient être dotés des ressources nécessaires et créés dans chaque région. Les différentes parties prenantes pourraient participer à ces pôles et y développer leurs capacités pour promouvoir un suivi et une mise en œuvre plus efficaces de l'Agenda 2030 dans chaque région.

### **5.3 À ce qu'une priorité plus importante soit accordée aux rapports de résultats et de synthèse des Forums régionaux pour le DD des Nations unies**

Afin de clarifier davantage le lien existant entre les niveaux régional et mondial, une attention bien plus marquée devrait être accordée aux rapports de résultats et de synthèse des mécanismes régionaux de suivi et d'examen pour le développement durable des Nations unies. Les rapports de synthèse devraient constituer un élément important des discussions au sein du FPHN, avec des présentations clés lors des sessions officielles. Ils devraient également être communiqués aux Grands groupes et Autres parties prenantes (GGAPP) et lors des discussions interministérielles. Enfin, leurs conclusions devraient être présentes au sein de la déclaration politique qui fait office de bilan à l'issue du FPHN.

## **6 À une participation plus représentative et coordonnée des parties prenantes**

### **6.1. Au droit à l'auto-organisation des groupes de parties prenantes et à une représentation appropriée des partenaires locaux et nationaux**

La résolution 67/290 de l'Assemblée des Nations unies sur la structure et les modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable encourage les grands groupes définis dans l'Action 21 et les autres parties prenantes, telles que les organismes philanthropiques privés, les établissements d'enseignement et les universités, les personnes handicapées, les associations de bénévoles et autres acteurs du développement durable, à créer





et à gérer de façon autonome des mécanismes de coordination effective de la participation au Forum politique de haut niveau et des actions qui en résulteront aux échelles mondiale, régionale et nationale, de manière à assurer la participation effective, large et équilibrée des différentes régions et catégories d'organisation. La société civile appelle à la reconnaissance par le FPHN du droit de chaque groupe de parties prenantes à l'auto-organisation, ainsi qu'au respect d'une représentation appropriée des partenaires locaux et nationaux. Parmi les propositions spécifiques à ce propos, on peut citer notamment la reconnaissance des coalitions nationales et de leur droit de soumettre des rapports de la société civile nationale, le fait d'assurer un plus grand soutien à la participation des partenaires nationaux dans le cadre du FPHN et un roulement clair des représentants de chacun(e) des GGAPP.

## **6.2. À un meilleur équilibre entre les différentes dimensions du développement durable**

### **6.2.1. À une cohérence au niveau du système des Nations unies dans son ensemble**

L'examen prévu du FPHN doit se pencher sur la façon d'assurer un véritable équilibre et une véritable intégration entre les trois dimensions du développement durable, aussi bien en ce qui concerne sa structure que son fonctionnement, de sorte à atteindre une cohérence au niveau du système dans son ensemble et une coordination des politiques pour le développement durable. Le FPHN devrait avoir une vue d'ensemble du système des Nations unies et viser à promouvoir la cohérence des politiques pour le développement durable au sein du système dans son ensemble.

### **6.2.2. Au lien avec d'autres agences, fonds et programmes des Nations unies**

Afin d'atteindre un véritable équilibre et une réelle intégration entre les différentes dimensions

du développement durable, la contribution d'autres organisations du système des Nations unies au FPHN constitue une exigence importante. Lors de l'examen du FPHN, il conviendra d'identifier les moyens d'encourager la participation de haut niveau et à l'échelle de tout le système des agences, financements et programmes des Nations unies. D'autres institutions financières et commerciales multilatérales pertinentes ainsi que des organes établis en vertu de traités, devraient participer au FPHN, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans le respect des règles et des dispositions des Nations unies.

La société civile appelle à ce que l'examen à venir promeuve un renforcement des liens entre les organes thématiques du système des Nations unies et le FPHN. C'est ainsi, par exemple, que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale contribue au Forum tous les ans, mais l'impact de ces contributions sur les résultats du FPHN demeure incertain. Il existe un réel besoin de mettre en place des mécanismes de rétroaction structurés susceptibles de fournir des retours d'information à ces organes thématiques et à leurs parties prenantes par la suite. L'instauration d'un lien avec d'autres processus des Nations unies s'avère également critique (FAO, OMS, UNEA), ainsi qu'avec toutes les organisations des Nations unies impliquées dans la mise en œuvre des différents aspects de l'Agenda 2030. Des liens bien plus forts et une coordination plus régulière entre le FPHN et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques CCNUCC doivent être créés. De meilleures synergies devraient également être mises en place entre le FPHN et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. D'une manière similaire, des liens clairs devraient être établis entre les conclusions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et les rapports pertinents des autres organes de traités compétents en matière de droits de l'homme pertinents et le FPHN. Ces autres agences et programmes des Nations unies devraient contribuer au fonctionnement du FPHN de manière régulière, opportune et prévisible.

## **7 À ce que davantage d'attention soit accordée aux discussions et aux processus au sein du**



## **FPHN afin de susciter des changements (et d'assurer le pilotage de ces derniers) dans la direction politique empruntée par les États membres des Nations unies**

Des espaces devraient être créés dans le cadre du cycle annuel du FPHN pour que les OSC et d'autres parties prenantes puissent participer aux discussions politiques de manière beaucoup plus approfondie. C'est ainsi, par exemple, que la Déclaration interministérielle publiée tous les ans à la fin du processus d'examen par les pairs du FPHN, à New York, devrait avoir beaucoup plus de poids et jouer un rôle dans la stimulation et la réalisation des changements politiques nécessaires. La notion « d'années politiques » ciblées devrait être introduite dans le cadre du FPHN et donner lieu à des recommandations politiques claires concernant la meilleure manière d'avancer dans les différentes sphères politiques. Le FPHN doit se montrer plus prospectif en ce qui concerne les politiques à modifier et la marche à suivre pour y parvenir. L'exemple des Contributions déterminés au niveau national de l'Accord de Paris pourrait être utilisé comme modèle possible de que mécanisme à adopter. Les pays évoqueraient ensemble, dans le cadre du mécanisme d'examen par les pairs du FPHN, les politiques dont une modification s'avère nécessaire ou est à envisager, afin de contribuer à la réalisation des ODD.

## **8 À un plus grand renforcement des mécanismes de redevabilité dans le cadre du FPHN**

Un renforcement bien plus approfondi des mécanismes de redevabilité dans le cadre du FPHN s'avère nécessaire. L'absence de toute véritable redevabilité associée au FPHN constitue l'une des principales faiblesses de ce dernier. Un bon exemple des types de mécanismes de redevabilité susceptibles d'être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD serait celui des mécanismes internationaux des droits de l'homme. Les mécanismes des droits de l'homme pertinents pourraient inclure un examen par les pairs et des mécanismes experts tels que les rapports des Rapporteurs spéciaux des Nations unies sur des pays ou des sujets spécifiques, ainsi que le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU).

## **9 À ce que les droits de l'homme soient davantage intégrés dans le cadre du suivi, de l'examen et des rapports concernant le FPHN**

Lors de l'examen du FPHN, on pourrait étudier la façon dont les droits de l'homme pourraient être beaucoup mieux intégrés au mode de fonctionnement du Forum, les processus afférents aux droits de l'homme étant actuellement négligés lorsqu'il s'agit d'évaluer les progrès accomplis en matière d'ODD. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (l'Agenda 2030) s'inscrit dans le cadre des droits de l'homme internationaux et affirme que les ODD « visent aussi à réaliser les droits de l'homme pour tous ». Ainsi, les ODD reflètent des dispositions clés de droits de l'homme et de normes du travail au niveau international. Plus de 90 % des objectifs des ODD sont liées aux droits de l'homme et aux normes du travail au niveau international.





**9.1. Au recours à des mécanismes des droits de l'homme nationaux, régionaux et internationaux pour évaluer et orienter la mise en œuvre des ODD**

Le haut degré de convergence entre les droits de l'homme et les ODD met en avant le potentiel d'utilisation des mécanismes relatifs aux droits de l'homme nationaux, régionaux et internationaux pour évaluer et orienter la mise en œuvre des ODD. En raison de leur ratification de traités spécifiques sur les droits de l'homme, les États sont tenus de produire des rapports auprès d'organes particuliers ayant pour mission de surveiller l'application de ces traités. Parmi lesdits organes de surveillance, on peut citer, par exemple, les organes de traité des Nations unies et ceux de l'OIT, ainsi que des organes de surveillance régionaux tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

**9.2. À la contribution d'autres mécanismes de droits de l'homme dans le cadre des processus de suivi et de révision**

D'autres mécanismes internationaux des droits de l'homme incluent des mécanismes d'examen par les pairs et d'experts, tels que les Rapporteurs spéciaux des Nations unies sur des pays ou des sujets spécifiques, ainsi que le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU). Les ODD étant ancrés dans les droits de l'homme, les États et les autres acteurs peuvent utiliser les analyses, les données et les recommandations publiées par ces mécanismes institutionnalisés de droits de l'homme, aux fins du suivi des ODD. Les mécanismes de suivi et de rapport concernant les droits de l'homme peuvent contribuer au suivi et à l'examen en apportant : (i) des analyses et des données qualitatives systématisées par le biais de mécanismes institutionnalisés de rapport par les États, les organes des Nations unies, les institutions des droits de l'homme et la société

civile ; (ii) une identification des difficultés de mise en œuvre spécifiques ou systémiques, ainsi que des recommandations et des orientations pour les surmonter ; (iii) une expertise pour le développement de systèmes nationaux de suivi alignés sur les normes mondiales, ainsi que des meilleures pratiques concernant les mécanismes d'examen par les pairs, experts et thématiques ; (iv) les meilleures pratiques concernant la mobilisation systématique des parties prenantes dans le cadre de la supervision, du rapport et du suivi, guidés par les principes de la redevabilité se basant sur l'approche fondée sur les droits de l'homme, la transparence et l'accès à l'information.

**9.3. À l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les cycles de suivi et de révision des ODD**

Dans le cadre de l'examen du FPHN, il conviendrait de préconiser l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les cycles de suivi et d'examen du FPHN (supervision, évaluation et rapport) sur les plans national, régional et mondial. Pour cela, il conviendrait notamment d'avoir recours à des mécanismes des droits de l'homme pour la supervision des ODD, aux recommandations des Institutions nationales des droits de l'homme pour orienter la mise en œuvre des ODD, de réutiliser des rapports relatifs aux droits de l'homme et d'intégrer l'approche fondée sur les droits de l'homme aux processus nationaux, régionaux et mondiaux de suivi et de révision des ODD.

## 10 À l'établissement d'un mécanisme spécifique multi-parties prenantes concernant l'examen annuel de l'Objectif 17

Le mandat du FPHN inclut l'examen de l'Objectif 17 des ODD tous les ans. Cet objectif est extrêmement important et son examen régulier devrait garantir que des domaines tels que le renforcement des capacités, les finances, les partenariats avec les différentes parties prenantes, les stratégies nationales pour le développement durable, les sciences, la technologie et le commerce reçoivent l'attention politique qu'ils méritent. Néanmoins, il n'a été convenu d'aucun mécanisme particulier dans le cadre du FPHN afin de

s'assurer qu'un examen annuel de cet objectif soit bien effectué par les gouvernements et les GGAPP. La société civile appelle à la mise en place urgente d'un mécanisme d'examen spécifique par le FPHN pour l'Objectif 17, et elle appelle à ce que les GGAPP y participent pleinement.

## **11 À envisager l'examen annuel de l'Objectif 16**

L'Objectif 16 constitue un catalyseur et un accélérateur primordial pour tous les objectifs, et sa nature transversale implique qu'il recoupe de nombreux sujets et ODD. Néanmoins, sa mise en œuvre a été négligée ou ignorée par de nombreux États membres. Un examen annuel de l'Objectif 16 par le FPHN assurerait qu'une plus grande attention politique soit accordée à la mise en œuvre de cet objectif important.

## **12 À ce que l'on accorde davantage d'attention aux difficultés rencontrées par les pays les plus vulnérables**

Lors du processus d'examen, il y a lieu d'examiner dans quelle mesure le FPHN facilite une discussion suffisante, structurée et à intervalles réguliers concernant les difficultés en matière de développement durable auxquelles sont confrontés les pays en développement (y compris ceux les plus vulnérables, en particulier pays les moins développés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays africains) dans le but d'améliorer la participation et d'honorer les engagements et les problèmes particuliers rencontrés par les pays à revenu intermédiaire pour atteindre un développement durable.

## **13 À l'instauration de meilleures synergies avec le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement**

Au paragraphe 132 de l'annexe à la résolution 69/313 de l'Assemblée générale des Nations unies, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé que le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement se tiendrait immédiatement avant ou après le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée. Des synergies bien plus approfondies entre le FPHN, son examen annuel de l'Objectif 17, les moyens de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement s'avèrent nécessaires.

## **14 Au renforcement du secrétariat du FPHN**

Un Secrétariat mieux doté et plus expérimenté en termes de ressources humaines ainsi qu'un Bureau devraient être mis à disposition pour le FPHN. Ceci permettrait aux États membres d'être soutenus dans la préparation du programme du Forum, assurant ainsi au processus d'être plus attractif et mieux soutenu.

Retrouvez la version online : <http://forum-international.org/fr/influence/agenda-2030-hlpf>





 <http://forus-international.org/fr>

 [contact@forus-international.org](mailto:contact@forus-international.org)

 @Forus\_Int

 Forus international

Forus, précédemment nommé Forum international des Plateformes Nationales d'ONG (IFP/FIP) est un réseau qui regroupe 69 Plateformes Nationales d'ONG et 7 Coalitions Régionales issues de tous les continents, représentant plus de 22 000 ONG œuvrant activement à l'échelle locale et internationale pour le développement, la défense des droits de l'homme et la lutte contre les problèmes environnementaux.



Cette publication a été élaborée avec le soutien de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la responsabilité exclusive de Forus et ne reflète en aucun cas le point de vue de l'Union européenne.